

Vol de nos rentes LPP

## NON à l'arnaque des assureurs!

**Alors qu'ils ont déjà dû subir d'importantes baisses de leurs rentes futures, les salarié-e-s devraient encore se sacrifier le 7 mars prochain. Outre qu'elle est socialement injuste, la baisse du taux de conversion qui nous est proposée est objectivement inutile. Les chiffres fantaisistes avancés par ses partisans ont pour unique but de masquer et préserver les intérêts des assureurs privés qui font leurs affaires sur le dos de notre deuxième pilier.**

Depuis que les assureurs ont obtenu, en 2002, l'abaissement du taux d'intérêt minimal, aujourd'hui de 2%, les salarié-e-s soumis-e-s aux minimas de la LPP ont vu leur avoir de vieillesse progresser annuellement deux fois moins vite qu'avant. Avec la première révision de la LPP de 2005, ils subissent aussi une diminution de leur taux de conversion qui sera passé d'ici quatre ans de 7.2% à 6.8%. Ces deux mesures conjuguées, si elles perdurent, représenteront pour les actifs qui ont aujourd'hui 25 ans une diminution de rentes de près de 30% par rapport à celles touchées par les retraité-e-s d'avant 2005. Et on voudrait le 7 mars que les salarié-e-s passent encore une fois à la caisse en supportant une nouvelle baisse de 6% de leurs futures rentes!

### Les éléments du débat

Pour bien saisir ce qui est en jeu dans cette votation, il s'agit déjà de comprendre comment

se détermine le taux de conversion, dont le rôle consiste à transformer le capital de retraite en rentes, de manière à ce que celles-ci puissent être couvertes par le capital en question. Ce dernier sera ainsi consommé sur une certaine durée, correspondant à la vie de l'assuré-e, durée pendant laquelle il continue de produire des intérêts. Le taux de conversion dépend alors de deux paramètres essentiels: la longévité et le taux technique, soit l'espérance moyenne de vie et le rendement du capital à long terme. En effet, c'est à partir du nombre d'années qui doivent être couvertes par les rentes et l'intérêt qui sera perçu sur le capital durant ces années que l'on fixe le taux de conversion qui déterminera à son tour le montant des rentes.

Et c'est bien sur ces deux paramètres que s'appuient les partisans de la baisse, arguant d'une part l'augmentation de la durée de vie et de l'autre la moindre rentabilité du capital. Or, et c'est tout là le problème, ils le font sur des bases alarmistes



quand elles ne sont pas purement fantaisistes. Ainsi de l'allongement de l'âge de la vie: on retient la table de mortalité de la caisse de pension de la ville de Zürich (VZ2005) qui indique une espérance moyenne de vie bien supérieure (85.37 ans pour les hommes et 87.10 pour les femmes) à toutes les autres estimations, dont celle de l'Office fédéral de la statistique (OFS) qui retient respecti-

vement 82.82 et 85.82 ans. Et pour cause, cette caisse publique a pour assuré-e-s des personnes qui vivent bien plus longtemps que la moyenne (pas de maçons parmi eux-elles!).

Quant au rendement du capital, les partisans de la baisse prennent appui sur les quelques dernières années de déconfiture boursière (dont ils sont des acteurs importants), pour prédire une plus faible rémunération à

long terme. A nouveau, lorsque l'on y regarde de plus près, et que l'on prend en compte les résultats des caisses depuis l'introduction de la LPP en 1985, on s'aperçoit que le rendement moyen a été largement supérieur au taux technique et également supérieur de 2 points envi-

Suite en page 3

### Dans ce numéro:

#### Aide-mémoire

Vous trouverez dans ce numéro de SIT-info la 30<sup>e</sup> édition du traditionnel aide-mémoire.

2

#### La crise en brochure...

Le SIT édite une brochure intitulée "Une crise, des crises: causes, conséquences et remèdes" pour susciter réflexion et mobilisation.

3

#### Marche mondiale des femmes

Rendez-vous aux manifestations du samedi 13 mars à Berne et du lundi 8 mars à Genève.

4

#### Kosovars discriminés

La fin de la convention entre la Suisse et le Kosovo par préteriter des milliers de Kosovars vivant en Suisse. Le SIT organise la résistance.

4

#### Nocturnes toujours: jamais!

La lutte continue contre l'allongement des heures d'ouverture des magasins et les ouvertures nocturnes. Aujourd'hui, la bagarre est au Grand Conseil.

6

#### Caisse de retraite

C'est l'heure des choix pour les caisses de retraite du secteur public CIA et CEH, qui vont fusionner.

7

#### Prolongation des indemnités de chômage

La CGAS a lancé une pétition pour que le canton de Genève demande à la Confédération que les chômeurs genevois puissent bénéficier de 120 indemnités supplémentaires.

8

## Le grand bond en arrière

**L**a baisse programmée des rentes du deuxième pilier contre laquelle nous voterons le 7 mars prochain n'est que la première escarmouche d'une bataille qui nous attend ces deux prochaines années. Suivront les attaques contre les acquis inscrits dans les lois assurant une protection sociale minimale en matière de chômage (LACI), de vieillesse (AVS), d'invalidité (AI) et d'accident (LAA). La multiplication tous azimuts de ces travaux de sape exigera à chaque coup une contre-offensive syndicale et politique, à travers référendums, contre-information et manifestations. Cela demandera déjà un effort considérable. Mais ces attentats des intégristes libéraux doivent nous alerter sur un phénomène d'une plus grande ampleur encore: ils sont les signes d'une remise en cause fondamentale de l'Etat social qui exige de notre part une résistance de longue haleine.

Pour saisir l'enjeu de la bataille, un petit détour historique est nécessaire. Face aux aléas de l'existence, la construction des sociétés dites "développées" a suivi un long itinéraire. Il y eut d'abord les "protections rapprochées" de la famille, du clan, de l'entourage,

avec leurs limites et leurs critères d'appartenance. Puis vinrent les initiatives privées de toutes sortes: charité des églises, bonnes oeuvres des notables, paternalisme patronal, avec leur lot de dépendances et de conditions (les bons et les mauvais pauvres notamment). Enfin ce fut la mise en place, ou plus exactement la conquête sociale de tout un système de régulations législatives et juridiques visant à assurer à toute la population et sans conditions des prestations qui assurent à toutes et tous un minimum de sécurité et de revenu, donc aussi d'indépendance. Avec des services publics outillés pour assurer aux individus un accès à ces biens et services collectifs qui n'obéissent pas à la logique du marché. Le tout étant financé par une fiscalité redistributive et des cotisations solidaires créant un lien de réciprocité entre citoyens et citoyennes. C'est le chemin qui a conduit à un Etat social sinon parfait, du moins réducteur des inégalités et de l'insécurité.

Ce qui est à l'oeuvre aujourd'hui, c'est le "détricotage" de ce tissu social, pour en revenir presque point par point aux pratiques d'il y a deux cents ans. Il y a d'un côté le retour aux "protections rappro-

chées" qui fait appel à la famille et aux proches pour aider les personnes âgées ou invalides. Se développe aussi le renvoi des solidarités à l'initiative privée: le "charity business" et ses appels aux fonds privés, les "services sociaux" intériorisés de certaines églises, la délégation par l'Etat d'une partie de ses tâches aux associations et autres ONG. Enfin, et peut-être le pire, l'abandon par l'Etat lui-même du caractère universel et inconditionnel de ses prestations. D'une part, il réintroduit "en douce" l'idée qu'il y aurait de bons et de mauvais pauvres, de vrais chômeurs et des paresseux, des personnes réellement invalides et des tricheurs, des malades sérieux et des simulateurs, etc. D'où la réintroduction de conditions pour l'obtention des prestations et de la "fameuse" notion de contreparties qui, en fait, remplace les prestations publiques dans une logique marchande, celle du donnant-donnant et celle de l'accès aux protections sociales selon ses moyens financiers (assurance de base ou complémentaire). Le tout conduisant à substituer à la logique du droit (universel et sans conditions) celle du secours (seulement à celles et ceux qui le "méritent" et sont placés sous surveillance).

Tous les ingrédients sont donc réunis pour créer les conditions d'un véritable grand bond en arrière où se joue non seulement une dégradation concrète de nombreuses prestations, mais, plus profondément, un changement grave de modèle social, qui remplacerait une logique du droit, de la sécurité sociale et des solidarités collectives par celle d'un système individualisé et inégalitaire d'assurances privées, de prestations conditionnelles et de désengagement de l'Etat. Pour contrer cette vague de fond, il faudra certes gagner des batailles dans les urnes. Mais aussi dans les têtes: rendre la population attentive à ces enjeux, s'opposer à la diabolisation politique de l'Etat, revitaliser la notion et la pratique d'une véritable citoyenneté sociale, vaincre le tabou de la fiscalité (payer des impôts, ce n'est pas se "faire piquer du fric", c'est se payer des écoles, des hôpitaux, des services sociaux, des transports publics, des logements accessibles). Défendre l'Etat social, c'est défendre nos droits, nos protections, nos solidarités. Et c'est l'enjeu de ces prochains temps face aux volontés réactionnaires (au sens propre du terme) de celles et ceux qui veulent le démanteler en le grignotant morceau par morceau.

Jean-Marc Denervaud

## Comité SIT

Après un apéro débat consacré à la votation sur la LPP du 7 mars prochain, le comité SIT du 11 février a :

- été informé de l'actualité dans les secteurs, en particulier avec le bilan des grèves de - l'aéroport et la situation des ouvertures des magasins;
- pris connaissance de la campagne sur la votation LPP et de la marche mondiale des femmes, avec les manifestations prévues (voir dans ce SIT-info);
- commencé à préparer le congrès SIT qui aura lieu le samedi 20 novembre; un groupe de préparation a été nommé et le thème sera bientôt défini;
- nommé Thomas Frings comme secrétaire syndical - administrateur de la caisse chômage (où il rejoint Lucien Martenot).

## Comité CGAS

Lors de la séance du 18 février, le comité CGAS - Communauté genevoise d'action syndicale - a :

- constaté le succès de la pétition lancée pour la prolongation des indemnités de chômage à Genève;
- décidé de se battre pour que les procédures prud'homales restent gratuites;
- été informé des campagnes menées sur la votation LPP et sur la marche mondiale des femmes;
- pris connaissance des résultats de la journée d'études commune aux mouvements de gauche (partis de l'Alternative, CGAS, Asloca ...);
- préparé la manifestation du 1<sup>er</sup> mai, qui se terminera comme de coutume par une fête aux Bastions.

## Formez-vous au SIT!

(sauf indication contraire, les formations ont lieu au SIT)

### Hôtellerie-restauration

- samedi 17 avril:** "La nouvelle Convention Collective Nationale de Travail du secteur hôtellerie-restauration"
- samedi 18 septembre:** "La formation professionnelle dans l'hôtellerie-restauration"

Les deux formations auront lieu entre 9 h 00 et 12 h 00

### Fusion CIA-CEH

le 3 mars de 13h30 à 17h30: Au moment où débute les négociations avec le Conseil d'Etat sur le financement du futur plan de prestation, il est temps de faire le point sur les enjeux majeurs de ce dossier et commencer de préparer la mobilisation.

### CCT AGOER : Education spécialisée

5 mars de 8h30 à 12h: Connaître ses droits et la nouvelle CCT entrée en vigueur au 1er juillet 2009.

### CCT EMS

le 11 mars de 13h30 à 17h30: Entrée en vigueur au début de cette année, la nouvelle CCT des EMS apporte un certain nombre de nouveautés. Venez prendre connaissance de ce qui a changé et vous rafraîchir la mémoire sur le reste.

**Droits syndicaux dans les secteurs publics et subventionnés (parapublics) :**  
Vendredi 4 juin matinée.

### Ville de Genève

19 octobre à 9h: Une journée sur formation syndicale pour comprendre les enjeux liés au nouveau statut du personnel de la Ville de Genève (sous réserve de son approbation par le Conseil municipal) et mettre en oeuvre les nouveaux droits du personnel.

## Horaires continus à l'école

# Et le bien-être des enfants?



Une militante du SIT réagit à l'article "Horaires continus à l'école, une chance" du SIT-info de décembre 2009.

Cet article, très intéressant et très juste à bien des titres, me paraît négliger le bien-être des enfants de 4 à 11 ans dans deux domaines:

**L'horaire continu tous les jours jusqu'à 14h30 avec une pause pour le repas**

Si la journée se termine à 14h30, à quelle heure sera le repas et quelle sera la longueur de la pause?

Nous savons qu'après 2 ou 3 heures de cours les enfants ont besoin de se détendre réellement physiquement et mentalement et, pour les plus petits, une sieste s'impose. Un repas rapide sous forme de sandwiches n'est pas une bonne idée; les enfants doivent bénéficier d'un bon repas dans une ambiance détendue.

Les familles qui n'arrivent pas à payer les restaurants scolaires de leurs enfants sont de plus en plus nombreuses, et les communes les prennent à leur charge; mais comment ces enfants sont-ils nourris le reste de la semaine? Avec des repas équilibrés au restaurant scolaire de leur quartier, nous leur assurons une bonne alimentation de base.

**Mercredi congé**

Il serait dommage de supprimer cette respiration de milieu de semaine, aussi bien pour la détente des enfants que pour leur encadrement. Je ne parle

pas ici des communes rurales mais de la Ville de Genève et des communes périurbaines où vivent la plupart de nos enfants. Les centres de loisirs, les clubs de sports, de danses, de musique, les activités artistiques, sont fortement subventionnés et permettent à la majorité des enfants d'y participer.

Il n'y aura pas de report des activités du mercredi matin sur le samedi ou le dimanche, jours réservés aux adultes en général et aux hommes en particulier. Je mentionne, en passant, que le déséquilibre im-

portant de fréquentation des centres de loisirs existe pour les adolescentes mais pas pour les filles plus jeunes.

Tenir compte du rythme des enfants ne remet pas en question la recherche d'égalité entre femmes et hommes mais impose une meilleure prise en charge des activités parascolaires et périscolaires. Il est évident que jamais des horaires d'adultes ne seront compatibles avec le rythme biologique d'un-e enfant mais il serait navrant de choisir un nouvel horaire ajoutant au stress ambiant de la vie des enfants.

Janine Revillet

## Horaires scolaires: besoins des familles, des salarié-e-s, des enfants

# Apéro débat

**Jeudi 18 mars, de 18.00 à 19.45**  
**Au SIT, grande salle**

Avec la présence d'un-e représentant-e du Département de l'Instruction Publique (DIP)

Le DIP a procédé à une large consultation concernant l'augmentation et le réaménagement des temps scolaires à l'école primaire. Ecole le mercredi matin? allongement de la journée scolaire? Quelles conséquences pour les familles, l'organisation des activités péri et parascolaires, les salarié-e-s?

Débattons: quelles contraintes, quels avantages, quelles occasions?

**Bienvenue à toutes les personnes intéressées - membres ou non du SIT**

# 30<sup>e</sup> aide-mémoire!

**Vous trouverez avec ce numéro de SIT-info l'habituel aide-mémoire du SIT, revenu cette année à sa forme traditionnelle de petite brochure.**

Il s'agit de la 30<sup>e</sup> édition de l'aide-mémoire! C'est en 1981 en effet que le SIT (alors FSCG) décidait cette publication, suivant en cela l'exemple d'autres cantons ou d'autres pays. Les syndicats belges, par exemple, éditent une véritable bible de plusieurs centaines de pages... c'est peut-être aussi parce que le droit du travail est plus développé dans ce pays!

La première édition de 1981 - dont on voit la couverture ci-contre - comprenait une partie de comparaison entre conventions collectives (écrite à la main parce que les machines à écrire ne permettaient guère une présentation claire) qui est tombée par la suite: il fallait sans cesse retarder la parution de la brochure pour attendre le résultat final de négociations!

**D'autres exemplaires de l'aide-mémoire sont disponibles au secrétariat SIT**

GT

**Sit syndicat**  
interprofessionnel  
de travailleuses et travailleurs

16, Chaudronniers, CP 2087, 1211 Genève 3 - www.sit-syndicat.ch - 022 818 03 00

## Aide-mémoire 2010

## Bulletin d'information

supplément au SIT-info N° 2 - février 2010

## SIT: heures d'ouverture

La réception-téléphone est ouverte tous les jours de 8.30 à 12.00 et de 14.00 à 17.30, sauf le vendredi (jusqu'à 17.00). Mais les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut passer aux permanences, soit:

**Construction, entretien**  
mardi de 15.00 à 18.30  
jeudi de 15.00 à 18.00  
**Attention:** plus de permanence le samedi!

**Terre, Industrie, services**  
mardi de 14.00 à 18.30  
**pour sécurité, transports et terre seulement:**  
possibilité de fixer rendez-vous par téléphone

**Commerce, alimentation, media**  
jeudi de 14.00 à 17.00  
**pour vente seulement:**  
lundi et vendredi de 14.00 à 17.00

**Hôtellerie-restauration, économie domestique, esthétique et coiffure**  
lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14.00 à 17.00

**Santé, social, secteurs public et subventionné**  
mardi de 10.30 à 13.30 - mercredi de 14.00 à 18.00

**Caisse chômage**  
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8.30 à 11.30

**Travailleurs-euses sans statut légal (sans-papiers)**  
lundi, jeudi de 14.00 à 17.00

**Services des impôts**  
sur rendez-vous par téléphone au 022 818 03 20 (ne pas téléphoner au numéro général du SIT).

## Impressum

**Rédaction et mise en page:** Simon Descombes, Jean-Luc Ferrière, Sylvain Lehmann, Sacha Plister, Georges Tissot.

**Collaboration régulière:** Martine Bagnoud, Valérie Balleys, Bourmédienne Benmiloud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Julien Dubouchet, Equipe Chômage, Davide De Filippo, Giangiorio Gargantini, Séverin Guelpa, Thierry Horner, Jorge Klappenbach, présidence du SIT, Christina Stoll, Sylvain Tarrit, Barbara Urtasun, Françoise Weber.

**Impression:** CIE - Tirage: 12'500 exemplaires - Paraît 8 fois par an

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source. SIT-info accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.

## aide - MEMOIRE 1981

AVRIL-MAI 1981 N° 24

## bulletin fscg d'information

FEDERATION DES SYNDICATS CHRETIENS DE GENEVE  
16, rue des Chaudronniers (1204) téléphone : 20.50.44



ron à l'intérêt minimal qu'ont du versé les assureurs à leurs affiliés durant cette période, amassant au passage une belle fortune.

Que l'on retienne l'indice Picot LPP-25, qui donne un rendement moyen de 5.9%, ou LPP93, qui donne 5.65%, on obtient toujours des valeurs bien supérieures aux 4% que les assureurs prétendent ne plus pouvoir atteindre. Où l'argument des assureurs devient grotesque, c'est lorsqu'ils promettent par ailleurs à leurs actionnaires des rendements de plus de 15%, ce qui revient à dire qu'ils ne peuvent pas atteindre pour leurs affiliés le quart de ce qu'ils parviennent à dégager pour leurs actionnaires...

#### Pour des estimations honnêtes

En prenant au contraire des valeurs réalistes pour ces deux paramètres, il ressort que les rentes seront largement servies par un taux de 6.8%. Même en admettant l'un ou l'autre des propos alarmistes des promoteurs de la baisse, celle-ci ne se justifie pas. Ainsi, en considérant une diminution du taux technique comme l'envisage le Conseil fédéral (3.8%), un taux de conversion de 6.8% permet d'assurer une rente mixte (hommes et femmes) moyenne de 21.5 ans alors que la durée de survie moyenne établie par l'OFS est de 19 ans. Ce qui signifie en d'autres termes qu'il est possible, même en retenant une baisse des rendements, de verser les rentes aux conditions actuelles jusqu'à ce que l'espérance de vie ait augmenté de 2.5 ans. Ce qui, aux dires des partisans de la baisse qui avancent un vieillissement de 1

mois et demi par année, nous laisse encore 20 ans. Quand on sait que la LPP prévoit sa propre révision tous les dix ans, même si ce scénario catastrophe devait se vérifier, nous aurions largement le temps de rectifier le tir à la prochaine échéance.

#### Le hold-up des assureurs

Ce qui est déjà inadmissible en soi avec cette baisse du taux de conversion l'est d'autant plus quand on sait que les sacrifices des assurés serviront à alimenter les bénéfices des assureurs.

Ce n'est évidemment pas pour rien que ces derniers sont les plus farouches partisans de la baisse du taux de conversion. En effet, contrairement aux autres institutions de prévoyance qui destinent l'ensemble de leur fortune à leurs assurés, les assureurs qui gèrent les avoirs de leurs fondations collectives sont autorisés à prélever une part du bénéfice qu'ils réalisent avec ceux-ci. Donc moins importantes sont les prestations à verser, plus grand est le profit à réaliser.

Avant 2003, la marge de manœuvre des assureurs était en cette matière quasiment totale. Depuis lors, il a quand même été introduit une quote-part (légal quote) d'excédents obligatoire qui prévoit que le 90% du rendement doit revenir aux assurés-e-s. Sauf que les assureurs ont encore obtenu que l'on adopte une compréhension très large - illégale n'hésitent pas à déclarer certains - de la notion de rendement, qualifié du coup de rendement brut.

De la sorte, ce ne sont pas seulement les 10% du bénéfice

net (donc sous déduction des primes à verser aux assurés) que peuvent conserver les assureurs mais tout ce bénéfice à concurrence de 10% du rendement total.

Prenons, pour illustrer ce système, les chiffres de 2006: il apparaît ainsi que les assureurs ont obtenu un produit de la fortune qui leur est confiée (environ 120 milliards) de 6.5 milliards. De ce dernier montant, 5.5 milliards ont été "redistribués" aux assurés-e-s via le processus d'épargne et la provision de réserves techniques. Ce qui laisse un rendement net d'un milliard. Alors que le bon sens voudrait que les assureurs puissent s'en approprier un dixième, soit 100 millions, ils peuvent théoriquement s'en emparer à concurrence d'un dixième du produit total, le fameux rendement brut, soit 650 millions! Ce qu'ils n'ont pas manqué de faire à hauteur de 545 millions. Alors quand on parle aujourd'hui d'un trou de 600 millions annuels dans le deuxième pilier, cela prête à sourire.

A ce scandale qui consiste à faire gérer une assurance sociale par des entreprises à but lucratif s'ajoute celui des frais administratifs que ces assureurs facturent à leurs affiliés, comprenant entre autres publicité et salaires de ministres, et qui sont en moyenne cinq fois supérieurs à ceux des autres institutions de prévoyance.

Ce sont ainsi 1.3 milliard annuels que les assureurs mettent à la charge des salariés-e-s. Si l'on considère que ces coûts sont à 80% des surcoûts injustifiés, c'est plus d'un milliard par année qui est volé aux assurés-e-s, auxquels s'ajoutent les 600 millions d'excédents. Au-delà du 7 mars, il apparaît

indispensable d'exclure définitivement les assureurs privés de la prévoyance professionnelle.

#### Haïte à l'escroquerie intellectuelle

Il ne faut donc pas se laisser abuser par les larmes de crocodile des assureurs, relayés par le Conseil fédéral. Leur tentative de culpabilisation des actifs d'aujourd'hui, qui feraient peser sur les générations futures un terrible fardeau, est parfaitement inadmissible car totalement fautive. Tous les chiffres sérieux, considérés sur le long terme, qui est le temps de la prévoyance professionnelle, indiquent qu'une gestion prudente des avoirs de vieillesse permettra de financer encore longtemps les rentes selon les modalités actuelles. Et si par impossible le rendement des marchés financiers devait demeurer au bas niveau que nous promettent certains oiseaux de malheur, ce serait enfin l'occasion de rouvrir le débat, dans tous les cas nécessaire, sur les limites du deuxième pilier: problème de la capitalisation qui alimente une sphère financière déjà hypertrophiée, problèmes des bas salaires et des emplois multiples qui appellent à une centralisation et à l'introduction du principe de solidarité, problème du niveau effectif des rentes qui ne remplissent pas le mandat constitutionnel et qui appelle à un renforcement du premier pilier (AVS) pour qu'il couvre enfin les besoins vitaux, etc. Le reste n'est qu'écran de fumée pour masquer un processus toujours plus à l'œuvre dans le domaine économique-social qui est de priva-

tiser les gains et de socialiser les pertes, comme nous avons pu en voir quelques beaux exemples tout au long de l'année 2009. Pour que l'année 2010, et les suivantes, ne ressemblent pas à cette dernière, il faut voter Non le 7 mars!

Julien Dubouchet Cortthay

### Votations du 7 mars

## D'autres sujets de votation

#### Votation fédérale

#### OUI à l'article constitutionnel concernant la recherche sur l'être humain

Ce nouvel article constitutionnel donne à la Confédération la compétence de réglementer au plan fédéral la recherche sur l'être humain. Les opposants à ce projet invoquent la liberté économique et voient dans cet article de nouvelles entraves à celle-ci. Fondamentalement, la question est de savoir s'il y a lieu de fixer des règles politiques dans ce domaine ou si ce n'est qu'à l'économie de définir les recherches à faire ou à ne pas faire.

**Le SIT recommande le OUI à ce projet.**

#### Votation cantonale

#### Loi modifiant la loi sur l'énergie (LEn)

Globalement, la nouvelle loi sur l'énergie répond de manière louable aux besoins de lutter contre les importantes déperditions d'énergie dans les bâti-

ments genevois et vise à baisser sensiblement la consommation de ressources non renouvelables à long terme pour le chauffage.

Pour le SIT cette loi va pourtant trop loin, principalement pour la rénovation des bâtiments existants, à l'heure où l'on n'observe pas les mêmes efforts pour lutter contre les émissions de gaz carbonique liés au transport automobile ou aérien.

Le SIT doit relever que ces travaux seront hautement profitables pour l'emploi dans le secteur de la construction et de la rénovation d'immeubles. Cependant, dans une situation de pénurie totale de logements vides, ils seront en partie supportés par les locataires, alors qu'il est évident que ces travaux de rénovation apporteront une plus value pour les propriétaires des immeubles concernés.

**En conclusion, conscient des effets contradictoires de cette loi, le SIT propose la liberté de vote à ses membres.**

### Une publication du SIT

## La crise: une occasion à saisir

**Fruit d'un travail de réflexion, le SIT publie une brochure (le N° 101 des bulletins d'information du SIT) intitulée: "Une crise, des crises - Causes, conséquences et remèdes"**

Depuis dix-huit mois, l'explosion de la crise financière puis son extension sournoise en crise économique et sociale se font lourdement sentir et menacent l'avenir. Même si les médias font leurs gros titres sur les dégâts causés par cette crise aux banques, aux entreprises voire aux États, ce sont bien les travailleuses et travailleurs, les citoyens et citoyennes qui en paient le prix le plus fort: licenciements, précarité, baisse du revenu disponible, détérioration de la protection sociale, société à plusieurs vitesses. Face à une telle situation, comment réagir, individuellement et collectivement? Comment résister au quotidien aux effets de la crise sur les conditions de travail et de vie? Est-ce qu'on va en sortir bientôt ou pas? Que proposer pour une issue favorable aux salarié-e-s? Quels changements de fond des mécanismes économiques, sociaux et politiques promouvoir pour que cela ne se reproduise plus? Et surtout, peut-on croire à ce mouvement de résistance et de proposition?

Face à ces questions, qui sont dans toutes les têtes, le SIT ne prétend pas apporter une réponse "clé en mains". Mais il est sûr que, comme tout au long de l'histoire sociale, elle peut se construire collectivement. Et le mouvement syndical possède une responsabilité et une force particulières pour y contribuer. Parce que,

au-delà de la simple dénonciation, il est le mieux à même de conjuguer mémoire collective, analyse et réflexion, issues de sa pratique sur le terrain, avec une action collective capable de "forcer la décision", que ce soit dans les entreprises, les secteurs économiques ou au niveau politique et social.

Face à la crise, on ne peut pas "rester dans les cordes" et attendre que ça passe. La crise, c'est aussi l'occasion de regarder les choses en face, de réfléchir et de s'organiser pour reprendre l'initiative. Ce n'est pas une affaire d'experts (ils n'ont rien vu venir et ils se contredisent sur la suite), c'est un appel à la mobilisation de "l'intelligence collective" de celles et ceux qui sont confrontés à la crise au quotidien, pour essayer d'en comprendre les causes, d'en mesurer les conséquences et d'y trouver des remèdes. Pour aller dans ce sens, cette brochure a pour but de fournir aux membres du SIT "matière à réflexion" et des raisons de se mobiliser. Chercher à comprendre mieux pour agir juste, en somme.

Pour ce faire, la brochure propose l'itinéraire suivant:

- Crises et capitalisme: inscrites au programme
- Crises et travail: qui paie la facture?
- Sortie de crise ou fin d'un monde?
- Etapes vers une alternative
- Avec un syndicat en mouvement.

#### Bulletin d'information SIT No 101- mars 2010



**Une crise, des crises**

**Causes, conséquences et remèdes**

**On peut obtenir cette brochure auprès du secrétariat SIT.**

**Sit syndicat**  
interprofessionnel  
de travailleuses et travailleurs

18, Chaudronniers, CP 3287, 1211 Genève 3 - www.sit-syndicat.ch - 022 818 03 00

# Manifestation nationale des femmes

**L'égalité est inscrite depuis 29 ans dans la Constitution fédérale et depuis 14 ans dans la loi, mais pas dans la réalité quotidienne des femmes.**

## Inégalité des salaires

Les femmes gagnent encore en moyenne 19% de moins que les hommes. L'écart entre les salaires des femmes et des hommes s'est à nouveau creusé

pour la première fois depuis 1996. La loi sur l'égalité est claire: Un salaire égal pour un travail égal. Les entreprises doivent adapter les salaires des femmes!

## Détérioration de l'AVS et des rentes

Dans la révision de l'AVS, l'âge de la retraite des femmes devrait augmenter à 65 ans alors que le peuple l'a déjà refusé en 2004. Les rentes LPP vont baisser de près de 10% entre 2010 et 2014 en raison de la baisse du taux de conversion et une nouvelle baisse de près de 6% est soumise en votation populaire au mois de mars. Les femmes, en raison de leurs interruptions de carrière et leurs faibles revenus seront les plus touchées par ces mesures. **Non au vol des rentes!**

## Chômage et précarité

Avec la crise, le chômage augmente énormément et touche fortement les femmes puisqu'elles sont proportionnellement plus nombreuses au chômage. Avec les baisses de prestations de l'assurance chômage et le raccourcissement de la durée des indemnités, on s'attaque aux sans emploi et pas au chômage! Le travail à temps partiel ne cesse d'augmenter et quatre personnes à temps partiel sur cinq sont des femmes. Les femmes sont souvent payées à l'heure, engagées sur appel, en temporaire ou à durée déterminée. Ce qui signifie de moins bonnes conditions de travail, de salaire, de formation continue, de carrière et de

sécurité sociale. Des milliers de femmes sans statut légal travaillent dans des conditions d'exploitation extrême et dans la peur d'un renvoi. Pour un emploi décent et un statut légal pour toutes. **Les femmes ne paieront pas la crise!**

## Pénurie de places en crèche

Il manque en Suisse environ 50'000 places en crèche pour 84'000 enfants. Un pour cent au moins du PIB doit être investi dans des crèches et pour engager du personnel. **Il s'agit d'une tâche publique urgente!** Préservons et améliorons les services publics si importants pour les femmes comme employées et usagères.

## Violence envers les femmes

Nous combattons toutes les formes de violences sexistes qui empoisonnent toujours la vie des femmes et des filles, comme par exemple le harcèlement sexuel, le viol, la prostitution forcée, la violence conjugale et les propos sexistes.

Inscriptions auprès du secrétariat du SIT: Tel 022 818 03 00 E-mail: [sit@sit-syndicat.ch](mailto:sit@sit-syndicat.ch)  
Les personnes inscrites et membres du SIT bénéficieront d'un transport par bus Rendez-vous à la Place des XXII Cantons. Départ des bus à 10h30.

**Les hommes solidaires sont bien sûr les bienvenus!**



**A l'occasion du lancement de la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence et de la journée internationale des femmes**

**la coordination genevoise appelle à un**

## Rassemblement

**Lundi 8 mars à 12h**

**devant le monument de la marche mondiale des femmes, dans le parc au bout de la Plaine de Plainpalais (côté Place du Cirque)**

Au travail, l'égalité entre femmes et hommes est loin d'être atteinte. Les femmes supportent l'essentiel du travail familial et domestique et le nombre de places d'accueil pour la petite enfance est insuffisant. Les discriminations à l'égard des lesbiennes persistent. Les violences conjugales ne sont toujours pas éradiquées. Les femmes sans statut légal sont parmi les plus précaires.

Les milieux ultraconservateurs ont lancé une initiative fédérale contre le remboursement de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) par l'assurance maladie de base. Ne signons pas cette initiative qui remet en cause un droit pour lequel les femmes se sont battues longtemps. Qui va croire que les femmes modestes peuvent prendre une complémentaire? Pas de retour aux avortements clandestins!

**A Genève, un projet de loi demande l'extension des heures d'ouverture des magasins: généralisation de la nocturne jusqu'à 20h du lundi au vendredi, fermeture à 19h le samedi et ouverture de 4 dimanches par an. C'est une dégradation des conditions de travail et de vie des employé-e-s, des femmes en majorité. La MMF Genève s'engage dans la campagne contre ce projet.**

# La Suisse discrimine les Kosovars !

## Dénonciation de la sécurité sociale avec le Kosovo

## Des milliers de Kosovars discriminés

**Après les années 1990 où la Suisse, en supprimant leur statut de saisonniers, a plongé des milliers de travailleurs kosovars dans la précarité et la clandestinité, les années 2000 où en levant leur admission provisoire elle en a expulsé tout autant vers un pays sinistré par la guerre, voici l'année 2010 où en dénonçant la convention de sécurité sociale qui la liait avec le Kosovo, elle violera les droits de dizaines de milliers d'entre eux.**

Pour un pays qui se targue de soutenir le Kosovo, on passera!

Les conséquences de la décision du Conseil fédéral de ne pas renouveler la convention de sécurité sociale avec le Kosovo et de la laisser expirer au 1er avril 2010 seront gravissimes et multiples pour les près de 200'000 travailleurs et travailleuses originaires du Kosovo qui vivent en Suisse.

Désormais les rentes de l'assurance invalidité (AI) ne seront plus exportables, ce qui signifie qu'une personne qui deviendra invalide en Suisse en raison d'une maladie ou d'un accident se verra supprimer son droit à la rente au cas où elle déciderait de rentrer dans son pays.

Pour certain-e-s travailleurs et travailleuses qui toucheraient une faible rente en Suisse et ne pourraient justifier de revenus suffisants pour y vivre, cela pourrait se traduire par un refus de renou-

vellement de leur autorisation de séjour et donc la porte ouverte pour une expulsion au Kosovo.

Et comme les rentes ne seront plus exportables cela débouchera par une suppression pure et simple desdites rentes.

Lorsque l'on sait qu'un bon nombre de ressortissants du Kosovo vivant en Suisse travaillent dans des secteurs où le risque de devenir invalide est particulièrement élevé - dans les secteurs où le travail est le plus pénible et en particulier dans le secteur du bâtiment pour ne parler que du plus important - ce sont des milliers de famille qui vont être directement touchées par la légèreté et le cynisme du Conseil fédéral.

Tout aussi grave: les nouveaux rentiers AVS ne pourront plus toucher leurs prestations sous forme de rente en cas de départ de Suisse au moment de leur retraite.

Dans un autre registre qui est également important, cette convention de sécurité so-

ciale entre la Suisse et le Kosovo règle le versement des allocations pour les enfants qui demeurent au Kosovo.

**Dès le 1er avril 2010, des milliers d'enfants se verront ainsi privés de ce droit, eux qui vivent dans le pays le plus pauvre d'Europe.**

Le SIT soutient et défend depuis des décennies les travailleurs et travailleuses du Kosovo, que ce soient les saisonniers hier, les victimes de la guerre dans un passé tout proche et les travailleurs et travailleuses sans statut légal aujourd'hui pour ne citer qu'eux!

Préoccupé et scandalisé par la décision du Conseil fédéral, le SIT organise une Assemblée générale le jeudi 4 mars 2010 à 20h00 dans ses locaux - dans la grande salle du 16, rue des Chaudronniers afin d'analyser cette décision et d'en débattre.

Il invite tous et toutes ses membres et les personnes intéressées à y participer en nombre!

Thierry Horner

## Denoncimi i sigurimit social me Kosovën

## Edhe njëherë mijëra Kosovar të diskriminuar

**Pas viti 1990 kur Zvicra e suprimoi statutin e punëtorit sezonal dhe i përplasi mijëra punëtorë Kosovarë në një situatë të varshmerisë ekonomike dhe në punëtorë klandestin, viteve të 2000, kur e tërhoqi pranimin e përkohshëm të azilërkuësve dhe i dëboi në drejtim të shteti të shkatërruar nga lufta, tani, në vitin 2010, duke e denoncuar Konventen e sigurimit social që e lidhte me Kosovën, po i dhunon të drejtat e dhjetëra mijëra Kosovarëve.**

Për një shtet i cili lavdërohet se përkrah Kosovën, një veprim i këtillë i autoriteteve tingëllon kontradiktore dhe nuk është në pajtim me deklaratat të shumta për bashkëpunim të ndersjell. Pasojat e vendimit të Këshillit Federal për mosprëtrirje të Konventës për sigurim social me Kosovën dhe për ta sjell në përfundim, me 01 Prill 2010 do të jenë të shumfishme për afër 200'000 punëtorë dhe punëtorë me prejardhje nga Kosova dhe që jetojnë në Zvicër.

Tani e tutje pensionet e invaliditetit nuk do të jenë të eksportueshme (nuk do të mund të barten), që do të thotë se një person i deklaruar dhe i cili e ka fituar statusin e invalidit në Zvicër, për arsye të sëmundjes ose aksidentit, do të ndërprijet e drejta e tij për pension në rast se vendosë të kthehet në vendlindje.

Për disa punëtorë dhe punëtorë të cilët marrin një pension të ulët në Zvicër dhe që nuk mund të sigurojnë të ardhura të mjaftueshme për të jetuar këtu, pas denoncimit të kësaj Konvente,

mund të rezultojë edhe me refuzim për përtrirje të lejeqëndrimit. Rrjedhimisht, ky refuzim për përtrirje të lejeqëndrimit, çon deri në dëbimin e të pensionuarit nga Zvicra. Gjithashtu, kjo do të thotë se, pasi që pensionet nuk do mund të barten, ky vendim do të qëjë deri të ndërpreja e pensioneve në fjalë.

Pasi e dijme se një numër i konsiderueshëm i Kosovarëve që jetojnë në Zvicër, punojnë në sektore ku rreziku për të mbetë invalid është posaqërisht i lartë, si sektori i ndërtimeve për shumbull i cili është më i rëndësishmi, kështu, nga lehtësia dhe cinizmi i Këshillit Federal janë prekur mijëra familje.

Poashtu me rëndësi është se pensionistët e rinj nuk do të mund t'i marrin kontributet e tyre në formë të pensionit në momentin e arrijës së moshës për pensionim. E anën tjetër, kjo Konventë për sigurim social, rregullon pagesat e shtesave fëmijërore për fëmijët që jetojnë në Kosovë.

**Që nga 01 Prilli 2010, mijëra fëmijë do të jenë të privuar nga kjo e drejtë.**

Fëmijë të cilët jetojnë në shtetin më të varfër të Europës tani nuk do të mund t'i u gëzojnë vlerave të punës së shterlohshme të prindërve të tyre, një punë e cila atyre ua ka shkatërruar edhe shëndetin.

SIT, përkrahë dhe mbrojnë me dekada punëtorët dhe punëtorët nga Kosova, punëtorë sezonal të mëparshëm, viktimat e luftës nga një e kaluar e afërt dhe punëtorët dhe punëtorët pa statut të rregulluar legal sot, pa përmendur këtu edhe rastet e shumta të veprimtari tonë sindikale në këtë drejtim.

Të preokupuar dhe të skandalizuar me vendimin e Këshillit Federal, SIT organizon një Kuvend të përgjithshëm ditën e enjte, me 04 Mars 2010 në ora 20.00 në lokale të tona, në adresën 16, rue Chaudronniers, me qëllim të analizimit të këtij vendimi dhe për të debatuar lidhur me këtë qëshije me rëndësi të veçantë për punëtorët kosovarë.

SIT fton të gjithë anëtarët dhe personat e interesuar për të marrë pjesë në mënyrë masovike në këtë Kuvend dhe për të kontribuar në tejkalimin e kësaj situatë.

TH

**Asamblee générale:  
jeudi 4 mars 2010 à 20h00  
au SIT (grande salle)**

**Sindikata SIT organizon një Kuvend të përgjithshëm  
ditën e enjte, me 04 Mars 2010 në ora 20.00  
në lokale të tona, në adresën 16, Chaudronniers**



# 2010, une année déterminante

**Cette année sera cruciale pour les vendeuses et les vendeurs du canton. En effet, leurs conditions de travail sont en jeu tant dans le projet de loi visant à étendre les horaires d'ouverture des magasins que dans la négociation de la convention collective cadre (CCT cadre).**

## Des améliorations nécessaires dans la CCT cadre

Parce que les conditions de travail demeurent difficiles dans la vente, les vendeuses et vendeurs du SIT réclament que la nouvelle CCT cadre leur garantisse plus de droits. Pour rappel, cette CCT s'applique de manière obligatoire dans tous les magasins ayant au moins 3 employé-e-s. Elle fixe les droits minimums et fondamentaux de toutes les vendeuses et vendeurs du Canton. Elle comporte encore de nombreuses lacunes raison pour laquelle les syndicats ont préparé un cahier de revendications qui comporte les points suivants:

▼ Disponible auprès du SIT:



## Des limites à la flexibilité pour garantir la vie sociale et familiale

10 samedis de congé garantis dans l'année; des jours de congés fixes des plannings fournis au minimum 21 jours à l'avance; la fin de la pratique des heures négatives ou des horaires à coupure; 5 semaines de vacances minimum.

## Des salaires minimaux qui permettent de vivre décemment et la garantie d'une augmentation généralisée des salaires en fin d'année

Les salaires minimaux dans la vente ne permettent malheureusement pas de vivre correctement à Genève, et ce d'autant plus que nombre de vendeurs et vendeuses ne trouvent dans cette branche que des emplois à temps partiel et ne reçoivent donc que des salaires partiels. Il est primordial de relever le salaire minimal à 4000 francs. De même, les métiers de la

vente doivent être valorisés par la reconnaissance des années d'expérience et des formations acquises. Par ailleurs, trop souvent les employé-e-s voient leur salaire stagner alors que le coût de la vie augmente rapidement. Ainsi, le comité vente du SIT revendique l'augmentation obligatoire en fin d'année des salaires en fonction du coût de la vie pour tous les employé-e-s et non uniquement sur les minima.

## Des contrôles systématiques du respect de la CCT

Aujourd'hui, les seuls abus reconnus sont ceux que des employé-e-s osent dénoncer. Nous demandons qu'un contrôle systématique soit mis en place dans les magasins pour garantir l'application de la CCT et condamner les employeurs qui ne la respectent pas. Les cas de non respect doivent déboucher sur une indemnisation pour les employé-e-s.

## Un contexte de négociations difficile

La satisfaction de ces revendications permettrait d'améliorer grandement les conditions de travail dans un secteur encore véritablement précaire. Cependant, comme on le sait, le patronat a déposé au printemps 2009, un projet d'extension des horaires des magasins à 20h tous les soirs, 19h le samedi et 4 dimanches par année. Fermer un magasin à 20h signifie pour le personnel quitter son poste de travail à 20h30, des conditions inimaginables pour de nombreux vendeurs et vendeuses qui pour la plupart ont des charges familiales.



En janvier, la majorité du parlement genevois a décidé de renvoyer ce projet de loi en commission et d'étudier la proposition de recourir à une loi expérimentale. Cette loi proposerait exactement la même extension horaire que le projet initial mais pour une durée limitée à trois ans avec un bilan qui serait effectué après cette période d'essai. Le SIT se réjouit que le patronat ait échoué dans sa démarche de passer en force une extension des horaires sans tenir compte des conditions de travail dans le secteur. Toutefois, ils ne peuvent évidemment pas cautionner cette loi expérimentale. Les vendeuses et les vendeurs ne sont pas des cobayes et ont aujourd'hui toute l'expérience nécessaire pour dire haut et fort que les conditions de travail dans la vente sont très difficiles et ne doivent en aucun cas être détériorées. Ce d'autant que les ouvertures en soirée ne sont pas une nécessité, comme le montre l'échec de l'actuelle nocturne du jeudi.

Au lieu de travailler sur un projet de loi visant à péjorer les conditions de travail du personnel de vente, nos élus devraient soutenir les revendications des vendeuses et des vendeurs pour l'amélioration de la convention collective de travail en faisant pression sur le patronat. Ces améliorations sont nécessaires et la définition des horaires d'ouverture des commerces doit tenir compte de l'avis des vendeuses et des vendeurs.

Les vendeuses et vendeurs membres du SIT se réunissent régulièrement en comité pour discuter des conditions de travail dans la vente et prendre les décisions imposées par l'actualité du secteur. Rejoignez-nous! Le prochain comité aura lieu le 16 mars à 19h30

Valérie Balleys

## Chauffeurs

# Le "qui casse paie" est abusif

**Le métier de chauffeur est particulièrement exposé au risque d'accident. Les frais qui en découlent sont souvent abusivement mis à la charge de l'employé par les patrons.**

L'employeur empoche les bénéfices tirés de l'activité qu'il a choisie, il doit aussi de manière générale en assumer les risques. Le chauffeur met à disposition sa force de travail pour un salaire modeste et ne peut être contraint d'assumer les coûts de dommages matériels parfois très élevés qui, statistiquement, surviendront un jour ou l'autre. Le risque doit être pris en charge par l'employeur, ce qu'il fait le plus souvent en concluant des contrats d'assurance.

L'article 321e du Code des obligations atténue la responsabilité du travailleur en cas de dommage, particulièrement lorsqu'il exerce une activité où le risque de dommage est élevé. Lorsqu'un travailleur cause un dommage par négligence à son employeur, il est exclu qu'il paie la totalité des réparations. En cas de faute légère, le travailleur n'est pas tenu de participer à sa réparation et dans les autres cas sa participation doit être fixée notamment en fonction de sa faute, du risque inhérent à l'activité exercée, de son salaire et de sa formation. Bien souvent, les patrons s'emparent d'appliquer le principe "qui casse paie" à leurs chauffeurs en profitant ainsi de leur méconnaissance de la loi. Ce principe ne tient pourtant pas la route dans le monde du travail et plus particulièrement pour les chauffeurs.

Pour exemple, la Cour d'appel des prud'hommes a récem-

ment ordonné à Davel SA, société de déménagements, de rembourser près de 5'500 francs déduits à tort du salaire de P., membre du SIT, suite à un accident. Lors de celui-ci P. était aux commandes de l'élevateur de l'entreprise pour sortir du dépôt un container de 6 mètres de long et 2 de large. En reculant avec la machine, le haut du container a heurté la porte du dépôt qui n'avait pas été ouverte jusqu'en haut. Même si la tôle froissée de la porte n'empêchait pas son fonctionnement, l'employeur, qui n'avait pas conclu de contrat d'assurance, s'est empressé de faire réparer la porte et de déduire le montant de la facture sur le salaire de P. Celui-ci s'est retrouvé sans rien pour régler ses factures à la fin du mois et est allé aux prud'hommes avec le SIT.

La Cour d'appel, plus clairovoyante que le tribunal, a considéré que le montant déduit devait être remboursé au travailleur, sous déduction d'un montant de 500 francs pris en charge par le travailleur à titre de participation à la réparation du dommage causé par négligence.

De nombreux employeurs ne respectent pas la loi dans ce domaine. Les chauffeurs doivent donc être attentifs à la pratique de leur patron afin d'agir en amont avec le syndicat pour la faire respecter plutôt que de devoir se tourner après coup vers les prud'hommes.

Simon Descombes

## Aéroport de Genève

# Sous contrôle?

**Les grèves qui ont eu lieu en ce début d'année ont eu de multiples vertus. Les principales sont d'avoir amélioré les conditions de travail des grévistes et d'avoir démontré aux travailleurs que la lutte paie. Une autre est d'avoir mis sur la place publique la question des conditions de travail ayant cours dans les entreprises travaillant sur ce site.**

La réponse officielle à cette question est par contre carrément problématique. M. François Longchamp, à la fois président de l'Aéroport International de Genève (AIG) et Conseiller d'Etat en charge du département de la "solidarité" et de l'emploi, a affirmé à moultes reprises que tout était sous contrôle à ce sujet. Plus précisément, l'AIG conditionnait l'octroi de la concession nécessaire à une entreprise souhaitant être active sur le site au respect des usages et conventions collectives en vigueur. Discours rassurant, pour le citoyen qui n'en sait pas plus, mais qui cache de la mauvaise foi, au mieux de l'ignorance.

## Usages inexistant

Revenons donc à la réalité. Par exemple, le personnel de Dnata qui était en grève le 2 janvier 2010 n'est soumis à ce jour à aucune convention collective de travail (il l'a obtenue dès le premier juillet 2010 grâce à la grève) pas plus qu'à des usages professionnels. La rai-

son? Les usages professionnels de la branche dans laquelle travaille Dnata, le "ground handling", n'existent pas. Ceux-ci sont en effet définis au compte gouttes notamment à l'adresse des entreprises souhaitant soumissionner pour des marchés publics. Une demande de constatation des usages de cette branche aurait d'ailleurs sûrement fait long feu puisque elle ne compte que deux entreprises à Genève.

En l'absence d'usages définis, l'Etat vérifie que l'entreprise respecte les usages non définis, soit grossièrement le paiement des charges sociales!

En clair, l'important c'est qu'il n'y ait pas de travail au noir, (merci, pour cela il y a la loi sur le travail au noir) mais la réalité des salaires et des conditions de travail, on s'en fiche!

Ce cas de figure se répète dans de nombreux autres secteurs d'activités à l'aéroport. Ainsi dans la vente, bien qu'une convention collective de travail étendue existe, les entreprises Air Gate Shop et Nuance Group - qui possèdent une grande partie des commerces de l'aéroport - refusent de

s'y soumettre et appliquent des salaires en-deçà des minima en prétendant être des kiosques, secteur où n'existe ni convention ni usages.

## Pas de convention, pas de concession

A la problématique de l'absence de définition des usages dans de nombreux secteurs, s'ajoute le fait que ces documents se révèlent être souvent le reflet des "mauvaises" conditions de travail dans un secteur plutôt que l'exemple à suivre. Cela découle du fait qu'une condition de travail devient l'usage selon la méthode en vigueur lorsque au minimum 50% des entreprises occupant 66% des salariés de la branche en bénéficient. L'Etat de manière générale ou l'AIG, établissement public autonome, ferait bien de se passer de l'utilisation de telles références s'il voulait se garantir que les entreprises qui travaillent à son service réservent des conditions de travail décentes à leur personnel. La solution alternative est toute simple. L'AIG doit exiger, pour toute entreprise souhaitant obtenir une concession pour une activité aéroportuaire, commerciale ou de service, le respect d'une convention collective de travail.

Simon Descombes

## Réglez vos montres

**Le 1er janvier 2010, une nouvelle réglementation horaire est entrée en vigueur à l'Hospice général, après plusieurs mois de négociation avec les organisations du personnel. Nous avons pu obtenir quelques avancées, mais le chemin de la mise en œuvre est parsemé de nombreux pièges.**

De l'intention officiellement affichée par l'Hospice général, il s'agissait de mettre de l'ordre dans les horaires pratiqués dans les différents services et unités.

En effet, du fait de l'absence d'une réglementation clairement établie au sein de l'Hospice, une disparité de pratiques s'était peu à peu installée au sein de l'institution, disparité pouvant constituer une souplesse bienvenue dans certains cas, mais également génératrice d'inégalité de traitement et parfois même de pratiques non conformes aux dispositions légales.

Mais ne nous leurrions pas. En ces temps de "recherche d'efficacité", la question des horaires de travail devient un enjeu crucial. En effet, sommés de faire plus avec moins, il s'agit pour les employeurs, ici l'Hospice général, de maximiser la productivité du personnel notamment en agissant sur les horaires de travail.

C'est là l'autre objectif visé par l'Hospice : un plus grand contrôle et une flexibilisation des horaires, de manière à pouvoir aligner ces derniers sur les périodes de majeure charge de travail.

### Rappel du cadre légal de l'Etat

Disons-le tout de suite, la nouvelle réglementation, hormis la question des heures supplémentaires pour le personnel à temps partiel, n'est pas révolutionnaire. Elle reprend en effet pour l'essentiel les dispositions du cadre légal de l'Etat, auquel l'Hospice général est soumis.

Parmi les rappels de ce cadre légal figure celui de la limitation prévue par le Règlement d'application relatif à la Loi sur le personnel de l'administration cantonale à un temps de

travail de maximum 8 heures par jour pour le personnel à temps partiel.

Cet élément est plus qu'un rappel, car quelques 150 collaborateurs-trices sont aujourd'hui au-delà de cette limite. Cette limitation ayant pour ces derniers-ères d'importantes conséquences en matière d'organisation de leur vie privée (activités annexes, solutions de garde pour les enfants, etc), nous avons obtenu un délai au 1er septembre 2011 pour se mettre en conformité.

Mais les lois concernant le personnel de la fonction publique et des établissements publics autonomes ne règlent pas tout. Des directives d'applications édictées par l'Office du personnel de l'Etat (OPE) précisent un certain nombre d'éléments. Or, le Statut du personnel de l'Hospice général permet de déroger à ces directives en se dotant de sa propre réglementation d'application. C'est donc sur ces aspects que l'essentiel des discussions ont porté.

### Suppression des heures "complémentaires": la fin d'une discrimination

Les directives de l'OPE précisent que ne sont considérées comme heures supplémentaires, pour les travailleurs-euses à temps partiel, que les heures dépassant les 40 heures hebdomadaires constituant le temps de travail à plein temps.

Ainsi, pour un-e collaborateur-trice à 50% par exemple, toutes les heures effectuées au-delà de son temps de travail contractuel (20 heures hebdomadaires) mais en deçà de 40 heures étaient considérées comme "heures complémentaires" devant certes être récupérées, mais sans majoration aucune.

Nous avons obtenu que, désormais, toute heure effectuée

en plus de l'horaire contractuel soit considérée comme heure supplémentaire, dont la rémunération ou le paiement est soumis à majoration, mettant ainsi fin à une discrimination entre les temps partiels, majoritairement le fait de collaboratrices, et les temps pleins.

Mais attention: l'exécution d'heures supplémentaires par le personnel à temps partiel étant maintenant plus coûteuse pour l'employeur, puisque toutes majorations, la reconnaissance par la hiérarchie de l'exécution de ces heures et de leur bien-fondé sera plus ardue.

Des discussions sont donc encore en cours avec l'Hospice général pour préciser les conditions d'exécution des heures supplémentaires et les modalités de prise en compte de ces dernières par la hiérarchie. Nous porterons ensuite une attention toute particulière à ce que les heures supplémentaires effectuées pour raisons de service ou de surcharge de travail soient reconnues et compensées correctement.

### Horaires variables: les risques d'une flexibilisation

C'est l'autre cheval de bataille de l'Hospice: l'introduction de l'horaire variable, à savoir une organisation horaire flexible permettant d'ajuster le temps de travail aux périodes d'activité plus soutenues. Travailler plus lorsqu'il le faut, travailler moins lorsque l'on peut. Ce type d'horaires peut correspondre à un besoin de souplesse de la part du personnel, mais il comporte également des risques.

En effet, dans le contexte de pression à la productivité que nous connaissons, nul doute que l'objectif de "travailler plus quand il le faut" sera atteint. En revanche, "travailler moins lorsque l'on peut" risque de rester lettre morte, tant la charge de travail à l'Hospice a augmenté ces dernières années.

Et la tendance n'est pas près de s'inverser, à l'heure où l'Hospice prévoit 17% d'augmentation de bénéficiaires cette année, sans que le Grand Conseil n'ait accordé un seul poste supplémentaire.

Il n'est pas inutile non plus de rappeler qu'à l'Hospice, on n'a pas l'occasion de se tourner les pouces. Car si l'on peut concevoir qu'il existe des variations dans l'intensité de l'activité, les périodes "light" ne sont pas perdues pour autant. Un ou deux entretiens de moins aujourd'hui avec des bénéficiaires? Autant de temps à disposition pour faire ce que l'on n'a de moins en moins le temps de faire en temps "normal": creuser les dossiers, construire des projets de réinsertion, bref, maximiser la qualité du travail social.

Dans ce contexte et face à ces risques, nous avons obtenu que le nouveau règlement horaire de l'Hospice général précise que l'introduction de l'horaire variable ne soit pas soumise à consultation des organisations du personnel, mais à l'accord des ces dernières. Un garde-fou précieux, et dont nous devons déjà faire usage, puisque l'Hospice général a annoncé souhaiter introduire ce type d'horaires dès cette année dans pratiquement l'ensemble de l'institution.

**Au personnel et à ses organisations de prendre maintenant une position. Des assemblées seront convoquées à cet effet. A l'Hospice général, le temps est venu de régler sa montre.**

MC

Daide De Filippo

## Fusion CIA-CEH: l'heure des choix!

**Initié en 2006, le processus de fusion des caisses CIA (caisse de l'administration centrale et des enseignants) et CEH (personnel des établissements hospitaliers) entre dans une phase cruciale. Alors que les travaux des groupes techniques ne sont pas encore terminés, le Conseil d'Etat a annoncé sa volonté de déposer un projet de loi avant l'été. Ce sont donc les négociations avec les partenaires sociaux qui devraient débiter rapidement, et au pas de charge si l'on en croit l'employeur.**

### Une histoire de coûts

Ce projet de fusion a été lancé dans un double contexte. Au niveau cantonal, il s'inscrivait dans le plan de mesures d'économie du Conseil d'Etat.

Au niveau fédéral, la base en était toujours l'étude de la motion dite Beck, du nom de son auteur, déposée en 1999 et relayée par une initiative parlementaire en 2003, qui exigeait la capitalisation à 100% des institutions de prévoyance de droit public, comme le sont la CIA et la CEH.

Celles-ci bénéficient en effet jusqu'à ce jour de la possibilité de fonctionner selon un système financier mixte (une part en capitalisation et une part en répartition) du fait qu'elles bénéficient de la garantie financière des corporations publiques qui les ont fondées.

L'abrogation de l'article 69 alinéa 2 de la LPP aurait alors pour conséquence de devoir recapitaliser massivement ces caisses, dans un délai de dix ou vingt ans si l'on suit Beck, ce qui implique pour les caisses et/ou leurs fondateurs de dégager des revenus extrêmement importants.

### La pétition des revendications syndicales

Dans ce contexte initial de double menace sur les prestations, le Cartel intersyndical de la fonction publique et du secteur subventionné, avait lancé une pétition demandant à l'Etat:

- le maintien des prestations actuelles;
- le maintien d'un système mixte en primauté de prestations au financement faiblement capitalisé;
- le maintien de la répartition actuelle des cotisations entre l'employeur et l'employé;
- le maintien des structures démocratiques de représentation du personnel dans la gestion paritaire des caisses;
- une affiliation du personnel des EMS obligatoirement à la CEH;
- d'assumer entièrement les coûts de recapitalisation des caisses dans l'hypothèse où une modification législative fédérale ou cantonale viendrait à imposer un système de financement plus capitalisant que celui actuellement en vigueur.

Cette pétition qui avait recueilli plus de 8'000 signatures et avait été déposée à l'automne 2007 a amené le Conseil d'Etat à répondre qu'il n'entendait pas remettre en cause les prestations.

Et c'est dans cette dernière optique qu'a été élaboré un plan commun qui conserve globalement un niveau équivalent de prestations et sur lequel les partenaires sociaux peuvent tomber d'accord.

Tout irait donc pour le mieux si n'entrait en ligne de compte la problématique financière, qui prend deux formes. La première est d'ordre structurelle, liée au vieillissement de la population et à la modification du ratio actifs/pensionnés. La seconde est d'ordre conjoncturelle, liée à la très probable recapitalisation à venir du fait de la législation fédérale.

S'il n'est pas encore tout à fait clair de savoir exactement ce qui reviendrait à l'une ou l'autre, ni même le total des deux, il est par contre évident que l'on va au devant d'un besoin important de financement. Et les derniers chiffres sur l'espérance de vie des membres de nos caisses tendraient à indiquer que l'on se dirigerait vers un besoin équivalent à 35 points de cotisations alors que la CIA part de 24% et la CEH de 21% (avec une première hausse de 3 points programmée pour 2012).

Le problème ici est que le Conseil d'Etat laisse entendre qu'il n'acceptera pas d'aller au-delà de 28%, et encore en ne finançant que la moitié des 4 points supplémentaires, et qu'il veut que le nouveau modèle de financement englobe à la fois les coûts structurels et conjoncturels.

De la sorte, car il n'y a pas plus de miracle en cette matière que dans d'autres, il s'agirait de revoir les prestations à la baisse et donc revenir sur le plan commun, ce que ne serait admettre sans autre les partenaires sociaux dont nous sommes.

### Un calendrier problématique

Avec la volonté du Conseil d'Etat de déposer prochainement un projet de loi arrive donc le temps pour celui-ci d'ouvrir les négociations avec le Cartel, qui n'a pas été partie prenante de travaux préparatoires.

Pour ce faire, une première séance a été fixée au 5 mars et un calendrier de négociations proposé, au rythme effréné d'une, voire deux, séances par semaine jusqu'à fin mai.

Au vu des enjeux majeurs de cette fusion et des nombreuses incertitudes qui pèsent encore sur le financement de la future caisse, il apparaît déjà qu'il sera difficile de tenir un pareil calendrier au regard des principes de fonctionnement démocratique de nos organisations.

C'est pour déjà clarifier un maximum de points, déterminer dans ses grandes lignes ses orientations et préparer la mobilisation qu'annonce inévitablement le SIT convie ses membres à une demi-journée d'analyse syndicale le mercredi 3 mars à 13h30.

Julien Dubouchet Corthay

**Demi-journée d'analyse syndicale sur la fusion CIA-CEH le mercredi 3 mars à 13h30**

## En bref...

### Elections à la CEH: nos candidat-e-s facilement élus!



Le 16 février dernier se sont terminées les élections du comité de la CEH. Si la plupart des candidats syndicaux ont été élus tacitement, deux d'entre eux, présentés par le SIT, ont dû faire face à des élections ouvertes. Il s'agit de Christine Formaz, de la FSASD, pour le siège des institutions externes, et Luis Corcia, pour celui de Joli-Mont. L'une et l'autre ont été élus à une très large majorité. Toutes nos félicitations et courage pour cette nouvelle législature qui s'annonce cruciale.



### Aides-soignantes HUG: belle assemblée de mobilisation

Mercredi 11 février, 97 aides-soignantes des HUG se sont réunies en assemblée à l'appel des syndicats SIT et SSP. Elle ont débattu et validé l'argumentaire élaboré par les syndicats pour défendre la revalorisation professionnelle et salariale et l'obtention de la classe 10 en

lieu et place de la classe 7. L'argumentaire ainsi qu'une pétition et un historique des luttes des aides-soignantes depuis 1998, date de la dernière réévaluation, sont transmis au chef du DARES (Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé). L'assem-

blée, consciente que les bons arguments doivent être soutenus par une forte mobilisation, a mandaté les syndicats pour organiser une manifestation d'envergure en début de printemps.

MC

Daide De Filippo



## Demandez le programme!

## Lundi 16 mars

## 14H00 - 18H30

Sélection d'ouvrages sur le thème du racisme avec projection de courts-métrages

A la Maison de quartier des Eaux-vives, chemin de la Clairière 3.

## 19H00

Vernissage de l'exposition "L'Autre.ch", réalisée par Anne-Romaine Favre et Jeanne Gerster. Portraits de migrant-e-s vivant en Suisse et éclairages universitaires sur le thème de la migration et des préjugés liés aux migrants

A la Cour de l'Hôtel-de-Ville, rue de l'Hôtel-de-Ville 2.

## Mardi 17 mars

## 14H00 - 18H30

Sélection d'ouvrages sur le thème du racisme avec projection de courts-métrages

A la Maison de quartier des Eaux-vives, chemin de la Clairière 3, tel 022 736 72 71

## 20h30

Projection du long métrage: Escape to paradise, de Nino Jaccuso

A la Maison des Associations sociopolitiques, rue des Savoies 15.

## Mercredi 18 mars

## 15H00

Contes pour enfants en lien avec le racisme

Au Centre d'intégration culturelle (CIC) de la Croix-Rouge genevoise, rue de Carouge 50.

## 16H30

"Pourquoi moi?" - Théâtre Forum, enfants et adolescents

A la Maison de quartier de Champel, avenue Peschier 32.

## 17H00 (à partir de)

Soirée sur l'intégration des kurdes à Genève

Avec un débat et une présentation d'habits traditionnels kurdes

A la Maison des Associations sociopolitiques, rue des Savoies 15.

## 20H00

Table ronde "Propagation et prévention du Racisme. Le rôle des médias?"

Avec la participation de: M. Dominique Von Burg, journaliste à la Tribune de Genève et président du Conseil Suisse de la presse

M. Olivier Chavaz, journaliste au Courrier

M. Michel Danthe, rédacteur en chef du Matin Dimanche

Mme Thérèse Obrecht-Hodler, journaliste indépendante et présidente de Reporters Sans Frontières Suisse

M. Gaëtan Clavier, chercheur au Département de Sciences politiques de l'Université de Genève

M. Matteo Gianni, maître d'enseignement et de recherche au Département de Sciences politiques de l'Université de Genève

A l'Université Ouvrière de Genève - Auditorium Wyss, Place des Grottes 3.

## 20H15-22H40

Le grand retournement du droit d'asile, conférence publique avec Jérôme Valluy, enseignant-chercheur à l'Université Panthéon-Sorbonne Organisée par Elisa-Asile, assistance juridique aux requérants et requérantes d'asile.

Au Centre Saint Boniface - Salle Rosa Parks, avenue du Mail 14

## 21H00

Projection du film "Frère d'exil"

A la Maison des Associations sociopolitiques, rue des Savoies 15.

## Jeudi 19 mars

## 14H00 - 18H30

Sélection d'ouvrages sur le thème du racisme avec projection de courts-métrages

A la Maison de quartier des Eaux-vives, chemin de la Clairière 3.

## 17H30 à 19H00

Vernissage de l'ouvrage "L'incident raciste au quotidien. Représentations, dilemmes et interventions des travailleurs sociaux et des enseignants". La présentation et le débat seront suivis d'un apéritif.

A la Haute école de travail social, rue Pré Jérôme 28, 1205 Genève, Kawa café/terrace - Bâtiment D

## 17H30 à 19H30

"Le racisme, je l'ai vécu, j'en ai été témoin. Comment en parler? Echange d'expériences"

F-Information - 67 rue de la Servette - Salle Gabriela

## 20h30

Concert de "La famille Argint" (Olténie), musique de Roumanie.

A l'Alhambra, 10 rue de la Rotisserie.

## Vendredi 20 mars

## 16H00 - 18H30

Exposition sur le thème du racisme avec projection de courts-métrages

A la Maison de quartier des Eaux-vives, chemin de la Clairière 3.

## 18H00 à 24H00

## Soirée contre le racisme

Projections de film sur la thématique

Repas africain par l'association ASAG

Soirée dansante latina

A la Maison de quartier des Eaux-vives, chemin de la Clairière 3.

## 20h30

Napoléon et Nadia (Valachie) et Fanfare de Vorona (Moldavie), musique et danse de Roumanie.

A l'Alhambra, 10 rue de la Rotisserie.

## Samedi 21 mars

## 10H00 - 13H00

Le danger du racismisme dans les couples biculturels

Conférence suivie d'un atelier

A la Maison Vaudagne. Avenue de Vaudagne 16.)

## 17h00

Projection du long métrage "Fanfaron fanfaron", film de Cornél Gheorghita

A l'Alhambra, 10 rue de la Rotisserie.

## 18h30

Femmes et Migration, portraits de femmes et parcours de vie.

Projection du court-métrage "Un regard sur la femme africaine et sa place dans la cité, ici et là-bas" suivie d'un débat

Au MAD, 20 bis rue du Stand

## 20H00

Concert du groupe "Pasajeros" (Colombie)

A Tierra Incognita, rue Charles-Humbert 6.

## 20h30

Violon-trompette (Bihor) et Taraf de Carei (Transylvanie), concert de musique de Roumanie.

A l'Alhambra, 10 rue de la Rotisserie.

## Toute la semaine

## Tous les jours

Sélection de livres pour enfants sur le racisme

Au Centre d'intégration culturelle (CIC) de la Croix-Rouge genevoise - rue de Carouge 50.

## Du lundi 16 au jeudi 19 mars

Exposition "L'Autre.ch", réalisée par Anne-Romaine Favre et Jeanne Gerster. Portraits de migrant-e-s vivant en Suisse

et éclairages universitaires sur le thème de la migration et des préjugés liés aux migrants.

A la Cour de l'Hôtel-de-Ville, rue de l'Hôtel-de-Ville 2.

## Exposition

## "Aucun enfant n'est illégal"

du 3 au 31 mars 2010

Bibliothèque Municipale de la Cité

Horaires exposition: du mardi au vendredi de 10h à 19h, le samedi de 10h à 17h

## Programme:

## Vernissage

Mercredi 3 mars, 18h

Bibliothèque Municipale de la Cité

Soirée "hier, aujourd'hui, demain"

Mercredi 17 mars, 20h

Bibliothèque Municipale de la Cité

Projection du documentaire "les enfants du placard" sur les enfants sans statut légal des travailleurs saisonniers en Suisse. La projection sera suivie d'un débat sur la condition des enfants et jeunes sans statut légal, des années 60 à aujourd'hui.

## Clôture

Mercredi 31 mars, 17h

Bibliothèque Municipale de la Cité, place de la Tour-de-Boël

Apéritif musical et lâcher de ballons.

## Et en marge de l'exposition:

Assises de l'éducation "pour le droit à la formation scolaire et professionnelle pour les jeunes sans statut légal"

Avec le soutien de plusieurs organisations, dont le Collectif de soutien aux sans-papiers

Mercredi 24 mars, de 8h à 17h30, Maison des associations

Dès septembre 2008 à Genève comme dans 27 villes du monde entier...

Cité des métiers et de la formation Genève

Une Cité ouverte, vivante et performante.

L'objectif? Permettre aux jeunes comme aux adultes de trouver dans un même endroit, en libre accès, gratuitement, sans rendez-vous, l'essentiel des appuis en matière d'information scolaire et professionnelle, d'orientation, de formation, d'insertion, de retour à l'emploi.

Bienvenue à la Cité...

## La Cité: cinq Espaces à votre service

## 1. S'INFORMER SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

## Secteur Informations générales métiers et formations

- Découvrir les métiers, les formations, les domaines professionnels...
- Vous informer sur les formations scolaires, professionnelles et universitaires
- Connaître le système de formation genevois
- Être conseillé-e dans le choix d'une filière de formation
- Aider la construction d'un projet de formation, par le dialogue avec un-e spécialiste.
- Ou en auto-documentation, par des dossiers, des vidéos, des sites Internet...

## Secteur Formations par apprentissage

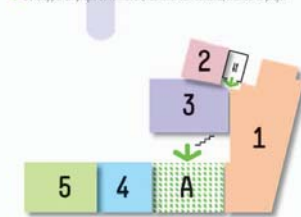
- Vous informer sur la formation par apprentissage en entreprise ou en école à plein-temps (quelles formations possibles, durée et lieux de formation...)
- Connaître comment constituer votre dossier d'entrée en apprentissage et trouver une entreprise qui forme: tests d'admission, lettres de candidature, recherches de places sur Internet...
- Devenir formateur ou formatrice en entreprise/Devenir entreprise formatrice

## 2. S'ORIENTER ET CONSTRUIRE UN PROJET

- Rencontrer un-e psychologue conseiller ou conseillère en orientation pour...
- Mieux connaître vos motivations, vos intérêts, vos valeurs professionnelles
- Faire le point sur votre situation - identifier vos ressources et surmonter les obstacles en vue d'un emploi ou d'une formation
- Faire un choix d'études ou de formation
- Trouver un soutien psychologique lorsque des difficultés personnelles entravent la réalisation de votre projet
- Être conseillé-e si vous êtes femme et que vous devez reprendre une activité professionnelle
- Trouver des solutions si vous avez entre 15 et 20 ans et que vous avez quitté la scolarité sans avoir terminé une formation

## 3. TROUVER SA FORMATION CONTINUE

- Obtenir un CFC pour adulte
- Valider son expérience professionnelle et personnelle et obtenir un titre officiellement reconnu: CFC pour adulte, Attestation...
- Identifier les formations continues possibles: connaissances de base, CFC pour adulte, formations supérieures
- Obtenir un Chèque annuel de formation
- Développer un projet de formation, identifier son contenu, financer le projet



## A. ACCUEIL

- Information
- Attente
- Presse et magazines

## 4. FINANCER SA FORMATION

- Vous avez besoin d'une aide financière pour entreprendre une formation ou un perfectionnement professionnel
- Vous souhaitez améliorer vos connaissances dans le domaine des langues, de l'informatique ou de la comptabilité: le Chèque annuel de formation prend en charge tout ou partie des coûts de la formation
- Vous êtes au collège, en apprentissage, dans une HES ou à l'université et vous recherchez une aide financière
- Vous prenez des cours au Conservatoire de musique de Genève, au Conservatoire populaire de musique de Genève ou à l'Institut Jacques-Delors et vous souhaitez le remboursement d'une partie des taxes d'écologie

## 5. TROUVER UN EMPLOI

- Déterminer votre Profil emploi à l'aide d'un outil informatique
- Faire une première analyse ou un bilan de votre situation professionnelle
- Évaluer vos aptitudes en langues ou en bureautique
- Consulter les offres d'emploi sur Internet, en Suisse et à l'étranger
- Rendre votre CV et votre lettre de motivation plus efficaces
- Être informé-e et conseillé-e sur les méthodes de recherche d'emploi, les entretiens d'embauche
- Connaître l'évolution et les besoins du marché du travail
- Vous informer sur la manière de créer son entreprise

## CITÉ DES MÉTIERS ET DE LA FORMATION GENEVE

6, rue Privost-Martin  
1205 Genève  
Tél. +41 (0)22 546 29 00  
citedesmetiers@etat.ge.ch  
www.citedesmetiers.ch

Ouverture en continu de 10h00 à 17h00  
Tram 12, 13, 14, arrêt Pont-d'Ave  
Tram 15, 17, arrêt Uni-Mail  
Bus 1, arrêt Lombard ou Pont-d'Ave



Cité des métiers et de la formation  
6, rue Privost-Martin  
1205 Genève

# Pétition pour les chômeurs-euses

**Le mercredi 10 février, rassemblement devant l'ORP (Office régional de placement) du Bouchet d'une cinquantaine de syndicalistes et de personnes au chômage. C'était le lancement par la CGAS de la pétition pour la prolongation des indemnités de chômage à Genève.**

La CGAS - Communauté genevoise d'action syndicale, qui regroupe tous les syndicats de Genève - a donc décidé de lancer une récolte de signatures pour la pétition demandant au Conseil d'Etat genevois de saisir la possibilité offerte par la LACI de prolonger de 120 jours le nombre d'indemnité pour les chômeurs des cantons dont le taux de chômage dépasse 5% de la population active.

Le Jura, Neuchâtel et Vaud l'ont déjà obtenu. En période

de crise, le nombre de chômeurs genevois qui arrive chaque mois en fin de droits augmente de nouveau et se situe, selon le DSE (Département de la solidarité et de l'emploi) autour de 400 à 500 personnes. Celles-ci risquent une plus grande précarité et d'émarger à l'aide sociale, car retrouver un emploi en période de crise devient de plus en plus difficile. 6 mois d'indemnités en plus correspondant à 70 ou 80% de l'ancien salaire est net-

tement préférable que l'aide sociale et c'est un droit pour tous les chômeurs et chômeuses genevois-es.

La sous-catégorisation divise les chômeurs entre bons et mauvais, alors que le chômage est une assurance à laquelle tous les salarié-e-s cotisent et un droit. Imaginer des tests et des "usines à gaz" pour définir qui et en quoi un chômeur a des difficultés particulières, est suffisamment ou insuffisamment qualifié pour y avoir droit conduirait à des décisions individuelles et au risque d'arbitraire et à une avalanche de recours pour ce à qui le droit serait refusé.

précédente. Et que ce taux de réinscriptions est le plus élevé de Suisse.

**Emplois de solidarité: nombre insuffisant et salaires de dumping**

Le nombre de place en Emploi de solidarité (EdS) réservés aux chômeurs en fin de droit a augmenté depuis une année pour se situer à fin décembre 2010 à 324. Mais cela reste loin des 1'000 places promises par le chef du DSE. Si le contenu de travail peut être intéressant selon les institutions ou associations, d'un point de vue syndical nous devons continuer à dénoncer avec force des salaires très insuffisants. Les deux tiers des personnes en EdS touchent un salaire de 3'000 francs mensuels pour un temps complet ! C'est scandaleusement insuffisant. La référence salariale doit être impérativement changée. Pour éviter la pression sur l'ensemble des salaires, pour valoriser les emplois de l'EdS en vrais emplois durables, il faut appliquer les salaires fixés par les CCT de secteur.

de contourner les politiques cantonales d'austérité et de blocage des effectifs. Or, en période de crise, l'Etat doit engager des chômeurs à des postes fixes et non pas de la main d'œuvre à bon marché au tarif des indemnités fédérales correspondant, pour certains, à 13 ou 14 francs de l'heure.

**Une offensive pour la formation des chômeurs est indispensable**

Le dispositif cantonal est particulièrement lacunaire en matière de formation des chômeurs. Il se limite trop souvent à une introduction au travail sur le tas, tant pour les EdS que pour les emplois formation. Or, il n'est pas vrai que le simple fait d'être en emploi soit formateur et qu'il n'y a donc pas besoin de mettre sur pied des formations organisées, structurées et adaptées. Chaque période d'emploi constitue et renforce l'expérience professionnelle mais ne comble pas le manque de formation qualifiante de base ou continue.

Pourtant, pour prendre un exemple, quoi de plus aisé à mettre sur pied à Genève - qui foisonne d'institutions de formation - que la promotion de l'acquisition d'un CFC par validations des acquis de l'expérience, domaine dans lequel Genève est pionnière en Suisse? En moyenne, il manque aux personnes sans CFC 240 à 280 heures de formation dans le domaine des connaissances théoriques professionnelles et dans le domaine de la culture générale. La période de chômage est idéale pour mettre sur pied et accélérer ces processus, par exemple par un système dual, une demi-journée de cours et une demi-journée de stage professionnel. Les compétences et les savoirs faire existent, il manque encore la volonté politique du département de l'emploi et de la solidarité de le faire.

Combattre le chômage c'est tout d'abord créer de vrais emplois qui répondent aux besoins de la population locale, mais c'est aussi se battre pour une meilleure formation pour les personnes peu ou pas qualifiées, et c'est aussi ce pour quoi le SIT se bat.

Manuela Cattani



## Révision de la loi sur le chômage

### L'USS lancera le référendum

**Nous parlons dans le dernier SIT-info du référendum programmé contre la révision de la loi sur l'assurance-chômage. A l'unanimité, l'USS (Union syndicale suisse) s'est déjà prononcée.**

En temps de crise, l'assurance-chômage doit protéger efficacement contre la perte de leur salaire les personnes qui se retrouvent sans emploi. Or, la révision en cours de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) va dans une direction diamétralement opposée. En effet, alors que la crise bat son plein et que les chômeurs et chômeuses ont de toute urgence besoin d'aide, elle prévoit de démanteler radicalement la protection d'assurance.

C'est pourquoi le Comité de l'USS a décidé à l'unanimité de combattre ce nouveau démantèlement social par un référendum.

L'USS ne reviendra sur sa décision que si les prochaines délibérations parlementaires se traduisent par des progrès importants. Ceux-ci devraient garantir un niveau plus élevé de protection que le projet - déjà à l'enseigne du démantèlement - présenté par le Conseil fédéral.

Le Conseil des Etats, puis le Conseil national - et de manière encore plus marquée pour ce dernier - ont massivement dégradé ce projet. Plusieurs attaques frontales sont même dirigées contre les jeunes, c'est-à-dire les principales victimes de l'actuelle crise: réduction de

400 à 130 du nombre des indemnités journalières versées aux 25 ans et moins, et à 260 jusqu'à 30 ans; réduction de 260 à 90 du nombre des indemnités versées aux personnes libérées de l'obligation de cotiser; durcissement des dispositions sur le "travail convenable".

Mais les chômeurs et chômeuses de longue durée sont aussi en point de mire: la possibilité, pour les régions particulièrement frappées par le chômage, d'augmenter à 520 jours la durée d'indemnisation par l'assurance sera supprimée. Parallèlement, le Conseil national veut réduire les indemnités après une année de chômage; cela, en deux étapes de chacune -5 %.

Cette révision punit les victimes de la crise comme si elles en étaient coupables. En saisissant le référendum, l'USS veut contrer par le référendum ce projet. Qui plus est, cette révision ne peut pas se justifier pour des raisons d'assainissement financier. En effet, la loi actuelle prescrit une hausse des cotisations à partir du moment où le niveau des dettes atteint les 2,5% de la somme des salaires assurés.

(USS)

**Un camouflet pour la politique du Conseil d'Etat**

Or, le DSE a préalablement annoncé à plusieurs reprises préférer renoncer à cette possibilité en raisons des "puissants instruments cantonaux de réinsertion à disposition grâce à la loi cantonale sur le chômage entrée en vigueur le 1er février 2008".

La pétition a été relayée au parlement cantonal jeudi 11 février par une motion qui a obtenu une courte majorité. Camouflet à la position du Conseil d'Etat. Le chef du Département s'est empressé de déclarer que, bien que non contraignante, il allait donner suite à la motion votée par le parlement.

Gagnées alors les 120 indemnités supplémentaires pour les 400 à 500 chômeurs qui arrivent chaque mois en fin de droit? Que nenni, car le département s'approprie à les réserver à deux catégories de chômeurs: les plus de 55 ans et les personnes en difficulté particulière, pas qualifiées ou aux qualifications insuffisantes.

**Non aux sous-catégorisations entre bons et mauvais chômeurs**

L'approche du DSE est inadmissible en période de crise. Le

**Quels "puissants instruments de réinsertion"?**

La politique cantonale en matière de chômage augmente la précarité. Il y a une année, le SIT publiait son bilan syndical de la première année d'application de la loi cantonale sur le chômage. Il passait en revue toutes les mesures prévues par la loi.

Encore en période de bonne conjoncture jusqu'à octobre 2008, le bilan était plus mitigé. Aussi, le SIT annonçait-il qu'en prévision de la crise et de l'augmentation prévisible du chômage, il exigeait le renforcement de plusieurs dispositifs si on voulait tenter d'apporter une réponse significative.

Une année plus tard le bilan est clairement très négatif. Le nombre de chômeurs augmenté. Aux 22'000 demandeurs d'emploi, il faut ajouter les 3'200 personnes du secteur horloger et de l'industrie des machines qui sont en réduction de l'horaire de travail, les 5'000 chômeurs frontaliers qui ont été les premiers à perdre leur emploi à Genève et qui ne figurent pas dans la statistique genevoise.

Le nombre de chômeurs arrivant en fin de droit augmente, Genève demeure le canton où la durée du chômage est la plus élevée de Suisse. En outre, il ne faut oublier que la moitié des nouveaux inscrits au chômage est représenté par des réinscriptions, c'est-à-dire des personnes qui ont déjà été au chômage, l'ont quitté puis y sont retourné durant l'année

## Chômeuses et chômeurs

### La caisse du SIT est à votre disposition!

Nous rappelons qu'il existe en Suisse deux types de caisses chômage: les publiques et les privées, surtout syndicales. Elles appliquent la même loi et versent les mêmes indemnités. Mais les caisses syndicales ont également pour avantage d'offrir un interface avec le syndicat, qui pourra ainsi traiter les questions annexes à un congé: délai de congé, justesse du licenciement, prétention à faire valoir, etc.

C'est ainsi que les syndiqué-e-s SIT auront tout intérêt à s'adresser à la caisse chômage du SIT lors de leur inscription au chômage.

**La caisse du SIT est ouverte lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8.30 à 11.30.**